

FICHE D'AUTOCONTÔLE PARE-SOLEIL DE TYPE ENCADREMENT, EN CLIMAT TROPICAL (MAYOTTE)

Entreprise : _____ Date de l'autocontrôle : _____ / _____ / _____

Tél. : _____ Email : _____

Informations chantier

Client : _____ Adresse : _____

Intervenant chantier _____ Tél. : _____

Nom : _____ Prénom : _____

conforme | non-conformité | sans objet

CONCEPTION

COMBINAISON

- 1 Les pare-soleil latéraux (ou joues) doivent être combinés avec une protection solaire horizontale d'une dimension suffisante.

ORIENTATION DES FAÇADES

- 2 Les pare-soleil latéraux ne doivent pas être installés sur des façades avec un angle de plus de 30° par rapport au Sud ou au Nord.

DIMENSIONNEMENT AU SUD

- 3 Sur une façade plein Sud, la valeur de « d/l » doit être supérieure à 0,4.

DIMENSIONNEMENT AU NORD

- 4 Sur une façade plein Nord, la valeur de « d/l » doit être supérieure à 0,5.

LUMIÈRE NATURELLE

- 5 L'impact des brise-soleil sur l'autonomie en lumière naturelle des pièces protégées doit être évalué.

IMPLANTATION

- 6 La position du pare-soleil ne doit pas entrer en conflit avec des éléments prévus ou existants sur la façade (canalisations, réseaux de fluide frigorigène, ...).

COULEUR

- 7 Les pare-soleil sélectionnés doivent être de couleur claire.

DIMENSIONNEMENT PAR RAPPORT AU VENT

- 8 Une note de calcul doit justifier la résistance des pare-soleil au vent en suivant la NF EN 1991-1-4 et son annexe nationale.

DIMENSIONNEMENT PAR RAPPORT AU SÉISME

- 9 Une note de calcul doit justifier la résistance des pare-soleil aux effets du séisme selon l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié.

VARIATIONS DIMENSIONNELLES

- 10 Les systèmes de fixation prévus doivent supporter les variations dimensionnelles liées à la température (dilatation ou contraction).

11 En rénovation, un diagnostic technique doit valider la capacité du bâtiment existant à supporter les reports de charge des pare-soleil envisagés. □ □ □

PRÉPARATION DE CHANTIER

URBANISME

12 Une autorisation d'urbanisme doit avoir été obtenue pour les travaux de mise en place des pare-soleil validés en fin de conception. □ □ □

MATÉRIAUX

13 Les éléments métalliques qui composent les pare-soleil doivent disposer d'un traitement spécifique pour résister à la corrosion en climat tropical. □ □ □

14 Les éléments en bois du pare-soleil doivent être au minimum de classe 4 et présenter une résistance aux termites. □ □ □

VÉRIFICATION DU SUPPORT

15 L'état du support destiné à recevoir les fixations des pare-soleil doit être vérifié et ne pas présenter d'irrégularités. □ □ □

IMPLANTATION

16 Les plans détaillés d'implantation des pare-soleil et les documents précisant les informations nécessaires à leur mise en œuvre doivent être disponibles. □ □ □

CONDITIONS DE CHANTIER

17 Les conditions de chantier doivent être satisfaisantes pour faciliter et sécuriser la mise en œuvre (accès, espace de stockage, installation d'échafaudages, levage, ...). □ □ □

INTERFACE ENTRE INTERVENANTS

18 Les limites de prestations entre intervenants (titulaires gros œuvre, menuiseries, façade et pare-soleil) doivent être bien décrites dans le CCTP du marché. □ □ □

TRAVAUX

TRANSPORT ET STOCKAGE

19 Les pare-soleil doivent être transportés de manière à éviter l'entrechoquement des éléments entre eux et le stockage sur site respecte les prescriptions du fabricant. □ □ □

IMPLANTATION

20 Aucun éléments non prévus lors de la conception ne doit gêner l'installation des pare-soleil (descente d'eaux pluviales, joint parasismique, ...). □ □ □

VÉRIFICATION DES PARE-SOLEIL

21 Dans le cas de pare-soleil préfabriqués, ils doivent être en bon état et correspondre aux dimensions prévues sur les plans. □ □ □

FIXATION

22 Les fixations, vis, chevilles et autres éléments utilisés doivent correspondre à ce qui est préconisé dans les documents du fabricant et dans la note de calcul. □ □ □

23 L'ancrage doit être effectué sur la structure porteuse dans une zone apte à résister aux efforts transmis par l'appareil de liaison. □ □ □

MISE EN SERVICE & RÉCEPTION

CONFORMITÉ DES PARE-SOLEIL

24 Les pare-soleil posés doivent correspondre à ceux prévus en conception (dimensions, position par rapport à la fenêtre, ...) et il ne manque aucun élément.



ETAT DES PARE-SOLEIL

25 Les pare-soleil posés doivent être en bon état général.



CONFORMITÉ DU MONTAGE

26 Les systèmes permettant la déformation des éléments liée à la chaleur prévus dans la documentation du fabricant (entretoise de dilatation,...) doivent avoir été mis en œuvre.



CONFORMITÉ DES FIXATIONS

27 Les fixations des pare-soleils ne doivent pas avoir détérioré l'étanchéité à l'eau de la façade.



EFFICACITÉ DES PARE-SOLEIL

28 L'ombre portée de chaque pare-soleil doit permettre de bien protéger la fenêtre aux heures d'exposition de la façade.



Commentaires

Point N° :

Retrouvez l'ensemble des
fiches d'autocontrôle sur :
www.pergola-outremer.fr/ressource/

